



LOCATION EN HABITATION SECONDAIRE

Par **SOSSO83**, le **07/07/2020** à **20:06**

Bonsoir,

Ma question est la suivante,

Est ce qu'un usufruitier (l'usufruit jusqu'au décès) peut il louer un appartement à un locataire (qui a déjà un logement ailleurs , cette location sera donc une habitation secondaire et non principale)?

A son décès, le nu propriétaire peut il annuler ce contrat et demander au locataire de partir?

Dans le cas ou c'est une habitation principale?

pour information ; Le nu propriétaire a plusieurs logements

Je vous remercie infiniment pour votre réponse

Bien cordialement

Par **beatles**, le **07/07/2020** à **21:55**

Bonsoir,

Ce blog de LegaVox devrait répondre à votre question (<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-drax/bail-dans-cadre-usufruit-16763.htm>) !

Cdt.